

Plan de relance du Département - Programme des travaux - Demande de subventions

M. LEMAIRE, Rapporteur : Le Conseil Général du Doubs a décidé le 28 juin 1993 de mettre en place un plan de relance en faveur de l'emploi.

A ce titre, un bonus de 5 % sur le taux habituel de subvention sera accordé aux communes s'engageant à débiter des travaux d'équipements communaux, y compris logements communaux, avant le 30 octobre 1993 et à les achever avant le 1^{er} juillet 1994.

Pour la Ville de Besançon, les dossiers concernés pourraient être les suivants :

1 - Dossiers déposés au Conseil Général, non subventionnés ou subventionnés partiellement :

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux suivants, dans les délais prévus et à bénéficier ainsi du bonus de 5 %

- *programme grosses réparations scolaires (subvention : 40 % + 5 % de la dépense HT)*

* GS Saint-Claude - toiture et isolation	142 400 F TTC
* GS et maternelle P. M. Curie - revêtement de sols	75 000 F TTC
* GS E. Herriot - installation électrique	100 000 F TTC
* Maternelle P. Bert - agrandissement d'une classe	167 900 F TTC
* GS Chaprais I - couverture	120 000 F TTC
* Maternelle Vaïtes Sud - préfabriqués	350 000 F TTC
* GS Ile de France - étanchéité	177 000 F TTC
* GS Champagne II - faux-plafonds	38 000 F TTC
* GS Champagne I - étanchéité préau	76 000 F TTC
* GS Butte I - toitures	176 755 F TTC
* GS Vieilles Perrières - gouttières - crochets anti-neige	45 000 F TTC

- *Programme équipements sportifs (subvention : 50 % + 5 % de la dépense HT)*

* CS Montrapon - filet pare-ballons (solde subvention)	46 856 F TTC de dépense subventionnable
* CS Montrapon - vestiaires - sanitaires - 2 ^{ème} tranche	605 000 F TTC
* CS Malcombe - réfection court de tennis n° 3	120 000 F TTC
* CS Rosemont - éclairage stade n° 3	250 000 F TTC
* Gymnase Clemenceau (solde subvention)	1 620 355 F TTC de dépense subventionnable

- *Programme salles polyvalentes (subvention : 40 % + 5 % de la dépense HT)*

* Salle du Casino - hall d'entrée	800 000 F TTC
* Kursaal - hall et façade côté salle Proudhon (solde subvention)	392 860 F TTC
	de dépense subventionnable

- *Programme salles de convivialité (subvention : 40 % + 5 % de la dépense HT)*

* Centre de loisirs municipal Viancin (solde subvention)	52 967 F TTC
	de dépense subventionnable
* Locaux pour association Palente-village	264 000 F TTC
* MPT des Clairs-Soleils - restructuration (solde subvention)	111 500 F TTC
	de dépense subventionnable

2 - Projets nouveaux pour lesquels aucune demande de subvention n'a été présentée avant la mise en place du plan de relance

Le Conseil Municipal décide d'engager les travaux suivants dans les délais prévus par le plan de relance.

- *Programme grosses réparations scolaires*

	Coût des travaux
* Maternelle Veil Picard - salle 1 ^{er} étage	397 000 F TTC
* GS Madeleine - couverture et sanitaires	270 000 F TTC
* Maternelle Cologne - terrasse	323 000 F TTC
* Maternelle Fontaine-Argent - restaurant scolaire	359 650 F TTC
* GS Pierre et Marie Curie - sanitaires	159 667 F TTC
* GS Edouard Herriot - peintures et faux-plafonds	368 920 F TTC
* GS Jean Zay - peintures et faux-plafonds	472 400 F TTC
* GS Champagne - faux-plafonds, installation électrique et peintures (fournitures)	325 500 F TTC
* GS Fontaine Écu - structure béton	100 000 F TTC
<i>- Programme équipements sportifs</i>	
* Gymnase Clairs-Soleils - filet et grillage	74 000 F TTC
* Piscine Chalezeule - panneaux solaires	114 492 F TTC
* Complexe sportif Malcombe - réfection 1 court de tennis	140 000 F TTC
* Gymnase Diderot - revêtement de sol	380 000 F TTC
* Complexe sportif Léo Lagrange - entretien de la piste	100 000 F TTC
* Palais des Sports - tribune rétractable	360 000 F TTC

Une demande avait été globalement adressée pour augmentation de la subvention allouée au BRC Tennis (Club House). Ce dossier fera l'objet d'un nouvel examen avec le Conseil Général.

Les dossiers de demande de subventions ont été transmis au Conseil Général avant le 15 août 1993.

Il est précisé que certaines de ces opérations ont déjà été réalisées, soit en totalité, soit partiellement, la Ville ayant en conséquence financé les travaux sur ses fonds propres et fait l'avance des subventions sollicitées. La notification des subventions départementales afférentes à ces opérations permettra donc de financer des travaux complémentaires qui seront engagés dès cette fin d'année 1993. **De plus, la Ville s'associera à ce plan de relance en abondant sur ses fonds propres, et pour un montant équivalent, la dotation du Département. Le programme des travaux qui pourront ainsi être réalisés, sera soumis au Conseil Municipal à une prochaine séance. Par ailleurs et dans le même ordre d'idée, la Ville, comme d'autres collectivités, a été interpellée par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Doubs en vue de réduire à 30 jours les délais de paiement des sommes dues aux entreprises à qui elle confie des travaux. Cette question fait actuellement l'objet d'une étude.**

En conclusion, et sans attendre les propositions qui lui seront prochainement soumises par la Municipalité, le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter une subvention du Conseil Général, selon les modalités prévues dans le plan de relance départemental, pour les opérations énoncées ci-dessus,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des subventions accordées, dès notification des décisions attributives aux imputations suivantes :

. en recettes :

903 1 1053 502 30000

903 50 1053 506 30000

903 51 1053 506 33000

903 51 1053 87017 33000

903 64 1053 509 33000

903 64 1053 79009 33000

903 90 1053 90007 33000

903 91 1053 90006 33000

. en dépenses :

903 1 232 502 30000

903 50 235 506 30000

903 51 232 506 33000

903 51 232 87017 33000

903 64 232 509 33000

903 64 232 79009 33000

903 90 232 90007 33000

903 91 232 90006 33000

- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville,
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de subvention.

M. LE MAIRE : Je précise que l'on propose de nouveaux projets et l'on rappelle tous les dossiers qui ont déjà été déposés au Conseil Général, qui n'ont pas été subventionnés ou qui l'ont été partiellement pour pouvoir bénéficier, dans les délais prévus, du bonus de 5 % accordé par le Conseil Général du Doubs que nous remercions. Nous nous associons totalement à ce plan de relance et mieux encore, nous sommes en train d'étudier avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics la réduction des délais de paiement de 45 jours pour l'instant à 30 jours.

M. FOUSSERET : Par rapport à ce plan de relance qui est bien sûr une bonne chose, je crois qu'un certain nombre de collègues sont déjà intervenus ce soir en exprimant leurs craintes concernant la baisse des ressources des villes. Je crois que cela est très inquiétant, très très préoccupant. Lors de la récente venue de M. BALLADUR qui avait été annoncée aux Conseillers Généraux comme une réunion de travail, je pensais interpellier le Premier Ministre sur les mesures contenues dans le projet de loi de finances pour 1994, mesures qui sont défavorables pour les grandes collectivités et vont donc en sens inverse de la relance souhaitée par ce plan que nous venons d'adopter. Je ne reviendrai pas sur cette réunion qui était à l'origine centrée sur le plan de relance départemental et qui a été en fait une simple réunion entre compagnons de la majorité, une grand-messe ont dit certains, en regrettant aussi, le Maire l'a dit tout à l'heure, que le Maire de Besançon n'ait pas été invité, dans la tradition républicaine lorsque le Premier Ministre effectue une visite dans une ville. Personnellement je regrette que cela n'ait pas été fait, que certains aient cru devoir écarter le Maire de Besançon de cette rencontre avec le Premier Ministre. On a d'ailleurs empêché la minorité départementale de s'exprimer. En ce qui me concerne, je souhaitais rappeler au Premier Ministre que le plan de relance départemental consiste en effet en des efforts d'investissement accrus du Département et des communes, on vient de le voir ce soir, et on voit combien la Ville de Besançon s'est investie dans ce plan de relance ; or les communes et spécialement les grandes villes confrontées à une multiplicité de difficultés ont de plus en plus de mal, quelle que soit la couleur politique de leurs exécutifs, à boucler les budgets.

Le 23 septembre 1993, le Premier Ministre a exposé aux membres du bureau de l'Association des Maires des Grandes Villes dont notre Maire est le Trésorier, que les concours financiers de l'État allaient connaître des baisses dans différents secteurs. Je crois qu'il est important que notre assemblée prenne bien conscience de cela. Les pertes pour notre capitale régionale seront de l'ordre de 10 à 11 MF, ce qui représente quand même 3 à 4 points d'impôt auxquels s'ajouterait bien sûr l'inflation, hausse qui ne peut être retenue à Besançon. La relance de la politique d'aménagement du territoire est une impérieuse nécessité mais il ne faudrait pas qu'elle se fasse au détriment des villes de plus de 10 000 habitants qui ont des charges de plus en plus élevées, particulièrement en matière sociale.

Et je constate, sans beaucoup de surprise, qu'il y a quelque temps certains de nos collègues se plaignaient à chaque réunion du désengagement de l'État et je m'aperçois que maintenant notre collègue parlementaire essaie de le justifier en disant que bien sûr c'est difficile, qu'on ne peut pas faire autrement, ce qui était bien entendu tout à fait impossible l'année dernière. Enfin c'est comme cela. La Direction Générale des Collectivités Locales note que la fourchette réelle des dépenses de fonctionnement s'établit de 1 à 2,87 selon la taille des communes. Par ailleurs, les sommes «économisées» -écoutez Monsieur JACQUEMIN c'est très intéressant- sur les dotations versées aux grandes villes risquent d'être insuffisantes à l'échelon des 35 000 communes de moins de 10 000 habitants. La perte de dotation globale de fonctionnement va s'élever à 1,2 milliard pour les 850 plus grandes villes de France qui représentent 27 millions d'habitants. Les 29 autres millions vont donc se partager 1,2 milliard de francs, soit 40,20 F par habitant, ce qui veut dire par exemple qu'une

commune de 1 000 habitants, je prends l'exemple de Quingey, va recevoir en théorie 40 000 F ce qui lui permettra à peine d'embaucher $\frac{1}{2}$ agent rémunéré au SMIC.

Je ne rentre pas dans les détails, mais le FCTVA, fonds de compensation de la TVA, vous le savez bien Monsieur le Député, va baisser de 2,70 %, c'est quand même 1,100 million de perte pour la Ville, la dotation de compensation de la taxe professionnelle va baisser de 16,4 % ce n'est pas rien, l'exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties va baisser elle aussi de 16,50 %. Cela est très très grave car c'est l'État qui renie les engagements qu'il avait pris par rapport aux collectivités locales. Je suis quand même conduit à m'interroger et à me demander si les sommes prises aux grandes collectivités vont être suffisantes pour relancer une vraie politique d'aménagement du territoire que d'ailleurs tout le monde souhaite. Personnellement je ne le pense pas et nous allons, si vous me permettez cette expression, déshabiller Pierre, à savoir les villes, pour malheureusement ne pas habiller Paul, à savoir le monde rural.

Et en revanche, ce qui est certain, c'est que les grandes villes vont avoir beaucoup de mal pour boucler leurs budgets en 1994 ; plusieurs d'entre elles dont la nôtre vont devoir réduire de manière drastique leurs investissements et cela ne va vraiment pas dans le sens du plan de relance souhaité tant au niveau de l'État qu'au niveau de notre Département. Bien sûr, vous le savez, nous sommes pour la solidarité entre les villes et les campagnes ; je rappelle d'ailleurs que nous le sommes déjà par le biais des Conseils Généraux, qu'on ne nous fasse pas le procès de ne pas vouloir participer à l'aménagement du territoire rural. Vous savez que sur 100 F d'impôt apportés par les habitants des villes au Département par le biais des différentes taxes départementales, le taux moyen de retour est de 5,30 %, c'est-à-dire que lorsqu'un Bisontin verse 100 F d'impôts départementaux, il revient 5,30 F à la Ville de Besançon (source : Association des Maires des Grandes Villes de France).

En un mot, c'est de moins en moins d'argent pour les villes où l'on retrouve de plus en plus de monde, donc de difficultés, donc de situations d'exclusion. Les mesures prévues de la loi de finances qui vont pénaliser plus de 27 000 000 d'habitants, soit la moitié de la France environ, sont donc totalement inadaptées à la situation actuelle et il serait donc nécessaire de les réviser pour éviter une fracture préjudiciable à l'unité nationale. C'est pour cela que notre Conseil doit être unanime, c'est un problème de finances locales, c'est un problème de capacités d'investissement pour notre ville et c'est pour cela que je propose un vœu à notre assemblée qui pourrait être rédigé ainsi : *«Le Maire et le Conseil Municipal de Besançon demandent au Gouvernement qu'il réoriente les concours financiers de l'État destinés aux grandes collectivités dans le sens d'une plus grande justice sociale en ne les réduisant pas alors que les besoins deviennent pour celles-ci de plus en plus importants. En effet, le manque à gagner pour Besançon représenterait environ 10 MF, ce qui équivaudrait à une augmentation de 3 points au moins de la part municipale de l'impôt local si l'on souhaitait maintenir le niveau de dépenses, ce qui serait inacceptable et contraire aux engagements de la Municipalité»*. Voilà donc, Monsieur le Maire, le vœu que je soumetts à notre assemblée.

M. LE MAIRE : Nous verrons cela dans un instant.

M. HINTZY : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite intervenir sur ce dossier puisque c'est une demande de subventions qui concerne 19 établissements scolaires publics du premier degré de la Ville de Besançon. Comme Jean-Louis FOUSSERET, je suis assez dubitatif sur l'efficacité de ce plan de relance départemental ; on a coutume de dire que quand le bâtiment va, tout va, alors on fait l'effort pour que le bâtiment aille ; mais j'ai plutôt l'impression que c'est faire du témoin de la santé économique la cause de la relance économique. C'est un petit peu, les médecins ici présents me pardonneront, comme si constatant qu'une personne malade relève de maladie et prend du poids, on décide pour la guérir de la gaver pendant sa maladie. Cela me semble un peu curieux comme méthode, mais enfin je ne suis ni économiste ni médecin. La méthode reste quand même surprenante.

Je souhaiterais remercier l'Adjoint Jacques VUUILLEMIN et profiter de ce dossier qui concerne l'éducation, pour les mots qu'il a dits à propos des grandeurs et servitudes de l'école publique et de ses missions. Je le remercie de sa conviction. Bien que ne participant pas à sa commission, je tenais vraiment à exprimer que cette école publique qui a été malmenée ces derniers temps méritait effectivement de la considération. Cette école publique qui ne choisit pas ses élèves, je cite Jacques VUUILLEMIN, est un lieu d'intégration pour tous les enfants. Permettez-moi cette petite incise de dire que je suis heureux de constater que le Ministre a reculé dans son projet d'aggraver la loi Falloux permettant ainsi de conserver l'intégralité du budget de l'Éducation Nationale à l'enseignement public, ce qui au passage évite à M. JACQUEMIN de voter une injustice, une bêtise.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas sûr.

M. HINTZY : Paraît-il c'est partie remise, donc ça nous incite à un maximum de vigilance. M. JACQUEMIN me reproche cette petite incise sur le débat national mais en fait ce n'est pas tout à fait gratuit. Il se trouve que notre collectivité locale subventionne systématiquement, par application de la loi, toute création de classe dans les établissements privés. Un petit calcul nous a montré que si on avait les mêmes conditions d'accueil et les mêmes effectifs que dans l'enseignement privé, c'est 7 400 classes dans l'enseignement public qu'il faudrait créer. Ces 7400 classes par calcul mental simple, ça revient à 70 classes pour notre département, ça fait une quinzaine de classes pour notre ville à mettre en comparaison avec la douzaine de classes qui ont été supprimées cette année.

Donc là il y a lieu de s'interroger et surtout d'insister sur ce dossier de demande de subventions parce que si les projets du Ministre de l'Éducation Nationale se concrétisent, on n'aura plus à solliciter les fonds du Conseil Général puisqu'il sera autrement sollicité par l'enseignement privé. J'invite donc, puisque c'est une occasion qui nous est donnée, l'ensemble des élus de l'opposition libérale et républicaine à se montrer républicains et à voter cette demande de subventions, et je demande également aux Conseillers Généraux ici présents d'appuyer cette demande de subventions.

M. RAGOT : Merci Monsieur le Maire. Déjà un petit regret pour commencer, c'est un des rares points sur lesquels la Municipalité et le Conseil Municipal peuvent être amenés à débattre de la crise actuelle et je note avec une petite pointe d'amertume que beaucoup de nos collègues ne semblent pas très intéressés par ce sujet.

Ceci étant dit, j'interviens maintenant car le dossier présenté nous permet d'aborder le problème de la crise et le plan qui nous est proposé. Tout le monde est forcément pour, tout le monde ne peut être que d'accord puisqu'il propose une amélioration du problème de l'emploi. Seulement si, comme le dirait M. TOURRAIN, nous sommes gentils voire sympathiques, nous n'en restons pas moins lucides et face à un tel plan, si on le regarde de plus près, deux remarques peuvent nous venir.

Première remarque : si on le compare au but qu'il souhaite atteindre, à savoir résoudre le problème de l'emploi, on fait fausse piste.

Deuxième remarque, c'est qu'il s'agit plus d'un plan de relance politique que d'un plan de relance économique.

Je souhaiterais développer un peu ces points-là parce qu'ils concernent beaucoup de Bisontins puisque les données que vous avez fournies dans ce dossier ont montré que le bassin d'emplois de Besançon a vu le chômage augmenter de 3 % sur l'année 1992.

C'est un problème qui est loin d'être résolu et qui ne sera pas solutionné par ce genre de programme. Alors pourquoi est-ce qu'il ne résout pas le problème de l'emploi tel qu'on le connaît depuis des dizaines d'années ? Simplement parce qu'il s'attaque au mauvais côté de la crise. Il y a

deux crises : d'abord la crise qui existe depuis 1973 qui est une drôle de crise ; il y avait une drôle de guerre, il y a une drôle de crise. Pourquoi parle-t-on de crise depuis 1973 ? En réalité le taux de croissance a toujours été positif pratiquement et le taux d'inflation a été au plus bas depuis cette période ; on parle de crise simplement à cause d'une aggravation très importante du chômage. Or, depuis pratiquement un an on connaît également la crise déflationniste habituelle avec pratiquement une croissance inférieure à 1 % pour l'économie française et on voit bien les impacts que ça peut avoir sur la gestion de la commune de Besançon au niveau de la dotation globale de fonctionnement. Si on regarde l'objectif de ce plan qui est de stopper et de résoudre le problème de l'emploi, on voit très bien qu'il rentre tout à fait dans le cadre des programmes des années 30 qui consistaient à relancer et dont le seul but était de faire plus de croissance, ce qui permet aujourd'hui d'arrêter le chômage mais pas de le résoudre. Les faits ont montré depuis ces dix dernières années qu'avec 3,5 % de croissance en plus on stoppait le chômage mais on ne le résorbait pas. Les années 1988, 1989, 1990 du Gouvernement ROCARD ont montré qu'on avait stoppé le chômage mais qu'on n'avait pas diminué le nombre des chômeurs.

Or cette relance rentre typiquement dans le cadre budgétaire des financements locaux qui va dans cet objectif. Effectivement, ça aura un impact visant par l'évolution de la croissance à stopper l'aggravation du chômage mais qui ne répondra pas au problème du chômage. Le problème du chômage, il est autre et on commence fort heureusement à le découvrir pratiquement aujourd'hui. Malheureusement les parlementaires ne donnent pas l'impression d'avoir tout compris sur le problème du chômage, on l'a vu dernièrement avec le vote sur le programme emploi, et on en a un exemple très flagrant à côté de chez nous avec les usines Peugeot. Ce n'est pas une usine industrielle atypique car elle répond à l'ensemble des critères des usines industrielles de la France ; depuis 20 ans les usines Peugeot ont produit deux fois plus de véhicules avec deux fois moins d'ouvriers. On aura beau leur proposer de produire encore plus de véhicules, ce n'est pas pour autant qu'elles embaucheront, c'est le progrès technique qui a permis avec deux fois moins d'ouvriers de produire deux fois plus de voitures. Donc on peut toujours augmenter la croissance, on ne résoudra pas le problème du chômage. Et là, ce plan rentre typiquement dans l'ancienne analyse qui sera favorable certes mais qui ne résoudra pas le problème. Donc c'est la première critique que je pourrais faire à ce plan et qui s'applique tout à fait également aux projets qui sont nés au niveau national.

Deuxième point, pourquoi c'est plutôt un programme de relance politique ? J'allais dire c'est de bonne guerre ; la première question qu'on peut se poser est : pourquoi n'a-t-il pas été mis en place plus tôt ? Effectivement la crise c'était le dernier semestre 1992 et le premier semestre 1993, tout le monde le sait. Or il se met en place uniquement maintenant, c'est de bonne guerre.

Vous pourriez me dire pourquoi l'État ne l'a pas fait non plus à cette période-là ? C'était différent puisque le Gouvernement était soumis à une échéance électorale proche et il ne pouvait pas engager la politique économique de l'État sur plusieurs années alors que le Gouvernement allait être renouvelé dans les mois qui suivaient, ce qui n'était pas le cas du Département qui pouvait mettre en place une politique sur plusieurs années, ça c'est le premier point. Deuxième point, le Département a quand même plus ou moins le beau rôle. En effet, on se rend compte que ce programme aura un impact, mais qu'il ne lui coûtera pas grand chose. Qu'est-ce qu'il fait ? Il ne finance rien de nouveau, il incite les collectivités, sur ce qui nous est présenté, à financer plus tôt des choses qu'elles avaient dans leur placard alors qu'elles avaient prévu de les financer plus tard.

M. LE MAIRE : Les 5 %.

M. RAGOT : 5 %, oui, mais enfin pour la Ville de Besançon j'ai fait les calculs, cela représente 390 000 F sur 9 MF de travaux, ce qui certes n'est pas négligeable mais ce qui montre que l'effort principal viendra bien des communes et non du Département. Il faut faire très attention à ne pas dire que c'est le Département qui va mettre la main à la pâte principalement. Ensuite, comme j'ai entendu

dire par certains Conseillers Généraux, ça incite les collectivités locales à réaliser des projets plus rapidement que prévu. Donc il y a un décalage de certains travaux dans le temps, ce qui va reporter peut-être à plus tard différents autres problèmes puisque ce qui était prévu plus tard ne sera pas fait et aura donc des conséquences. Ces petites remarques montrent que face à un plan de relance comme celui-là sur lequel on peut tous être d'accord, il faut parfois être un peu plus prudent. Il est favorable mais il faut voir à plus long terme.

M. LE MAIRE : Merci. Je voudrais mes chers collègues que vous ayez un peu plus de discipline et de respect de l'orateur. Je donne la parole à M. JACQUEMIN. Nous en sommes au plan de relance Monsieur JACQUEMIN.

M. JACQUEMIN : Oui Monsieur le Maire, j'ai cru comprendre qu'il y avait des diversions, intéressantes d'ailleurs. Je reviens effectivement au plan de relance pour vous poser une question puisque le comité interministériel du 29 juillet dernier avait arrêté le principe de mise en œuvre de crédits de plan affectés à la politique de la ville. Ces crédits pouvaient aller dans plusieurs directions pour les équipements publics de proximité localisés dans les quartiers difficiles et pour les écoles primaires et maternelles. Il y avait possibilité de financer des opérations d'aménagement portant sur des espaces extérieurs ou d'environnement et enfin des opérations de réhabilitation. Cette circulaire donnait naturellement des lieux géographiques où ces crédits pouvaient se développer à Besançon ; il y avait quelques quartiers difficiles qui étaient éligibles à ce plan de relance. Je voudrais savoir quelles demandes ont été faites dans le cadre de ce plan de relance, c'est ma première remarque.

La deuxième remarque, c'est qu'avec une certaine démagogie, vous-même et M. FOUSSERET, je dis vous-même parce que vous vous êtes exprimé dans le journal l'Est Républicain sur ce sujet et M. FOUSSERET reprend ce soir ces propos sur le thème de la DGF et autres fonds de compensation. J'ai partiellement répondu tout à l'heure, je ne vais pas reprendre l'argumentation que j'ai développée, ce que je veux dire tout simplement c'est que le débat budgétaire est en cours, que nous participerons dès demain d'ailleurs à ce débat qui interpelle tous les élus qu'ils soient de droite ou de gauche.

Ceci étant, Monsieur le Maire, nous avons nous, Une Ambition pour Besançon, dénoncé depuis quatre années maintenant, l'insuffisance dans votre budget municipal de la part qui était faite aux investissements ; vous avez toujours eu beaucoup de mal à dégager des ressources par une gestion de vos investissements que nous avons souvent critiquée ici et c'est un peu démagogique aujourd'hui, un peu facile, permettez-moi de vous le faire remarquer, de saisir l'opportunité de l'actualité pour par avance justifier soit d'un recours à l'impôt plus important, soit l'annulation de crédits d'investissement. Vous déplacez le débat, nous ne tomberons pas dans ce piège ; aussi cher Monsieur FOUSSERET nous ne voterons pas le vœu proposé.

M. HIRSCH : Très brièvement Monsieur le Maire parce que, au risque d'être taxé d'étroitesse d'esprit, je note cependant que dans la réalité nos auditeurs se raréfient et je regrette énormément qu'un certain nombre de nos collègues utilisent notre réunion municipale pour faire autre chose que ce que vous avez fait très bien tout à l'heure en nous parlant du Théâtre et d'une façon tout à fait convaincante ; quand je dis faire autre chose, c'est exposer des convictions ou faire des débats de politique générale à propos de tous sujets sur lesquels bien entendu chacun d'entre nous a des idées, des opinions. Je pense que si nous déplaçons les règles du jeu, je me sens parfaitement capable d'intervenir un quart d'heure, voire une demi-heure sur le sujet que vous voudrez bien me donner Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de cette remarque Docteur. Effectivement comme en cet instant il y a encore beaucoup d'absents, je pense que je prendrai des dispositions aux prochains Conseils Municipaux pour éviter qu'on dérape un peu ou qu'on s'éloigne trop du sujet. Mais enfin il

en est quand même comme tout à l'heure celui du Théâtre qui mérite une discussion car nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'ondes. Je voudrais en deux mots répondre à M. JACQUEMIN pour dire que sur le plan de la relance, nous avons effectivement proposé en temps voulu à la Préfecture et au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales des investissements dans les services de proximité et dans les quartiers qui le mériteraient notamment à Planoise, à Clairs-Soleils et à Brulard. Certaines propositions sont retenues, mais cela ne correspondait pas toujours à nos souhaits, donc nous sommes encore en négociation. On va également participer très largement au plan de relance pour lequel des crédits ont été libérés notamment sur Besançon. Nous profitons de toutes les possibilités et en ce sens-là, j'applique simplement les bonnes dispositions du Gouvernement qui donne des crédits aux collectivités.

Je reviens à ce que disait tout à l'heure Jean-Louis FOUSSERET et en étant un peu plus précis pour vous indiquer concrètement les diminutions de recettes si les dispositions de la loi de finances dont on parlait tout à l'heure sont adoptées en l'état actuel, mais c'est vrai qu'il y aura discussion puisque l'ensemble des maires des grandes villes mais aussi des villes moyennes puisque ça touche les villes à partir de 10 000 habitants ont fait le constat et ont évoqué plusieurs solutions pour y remédier. Je cite les pistes évoquées par l'Association des Maires : réduction des dépenses d'investissement, on n'y échappera pas, ou augmentation des tarifs, ou diminution des frais de fonctionnement des services, c'est-à-dire principalement le personnel et les crédits courants, ou recours à la fiscalité. Il n'y a pas d'autres pistes que ces quatre-là qui ont été retenues par l'ensemble des maires y compris votre ami Dominique BAUDIS. Et c'est ce que j'ai dit à la presse, je n'ai rien dit d'autre, donc je n'ai pas profité de ce moment-là.

Voilà ce qui attend tous les maires, pourquoi ? La DGF, réforme de la DGF qui était indexée sur l'inflation et sur le Produit Intérieur Brut. Le projet dit : l'indexation aura lieu uniquement sur l'inflation, c'est-à-dire que la DGF depuis 1994, augmentera comme l'inflation c'est-à-dire comme nos impôts locaux alors qu'on avait un plus surtout en période d'expansion. En 1993, conformément à la loi de 1985 de la DGF que je connais bien, la DGF a bénéficié de la progression minimale car on ne tient pas compte du PIB qui était négatif. On prenait les deux tiers du PIB pour l'évolution de la DGF lorsqu'il était positif c'est-à-dire s'il y avait une expansion, mais dorénavant les communes n'auront pas ce droit, la DGF évoluera comme l'inflation. Alors c'est donc pour la Ville une perte de 4 MF pour 1994 avec ce changement. Il y a une augmentation pour certaines collectivités et regroupements. Nous allons rester au même niveau que l'an dernier, soit 4 MF en moins dans les prévisions normales. Si on ne réforme pas la DGF, on aura en 1994, 4 MF de plus.

Deuxièmement, le taux de remboursement de la TVA aux collectivités locales va être réduit. Ce taux qui est actuellement de 15,682 %, sera ramené à 14,777% afin de prendre en compte le versement effectué par l'État à la Communauté Européenne. Alors il n'y a pas de raison, selon M. le Ministre du Budget et des Finances, que l'État rembourse la totalité de la TVA aux collectivités puisqu'il y en a une partie qui va vers la CEE. Mais la TVA nous l'avons payée il y a deux ans et on demande à être remboursé de cette TVA sur les investissements. La perte pour la Ville est de 1,1 MF.

Troisièmement, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle diminuerait en masse par une réduction importante de la compensation «abattement 16 %» que l'État reverse aux communes. L'État remet en cause ce qui était décidé en 1987 et appliqué depuis 1987. Il ne remboursera pas la totalité et donc en versera moins. Pour Besançon, la perte sur la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle sera de 4,7 MF.

Ces trois mesures représentent 10 MF sans tenir compte des surprises qui peuvent survenir. Donc je dis que la loi de finances pour 1994 est désastreuse pour les villes à partir de 10 000 habitants, les départements seront un peu touchés mais pas par la DGF. Pourquoi y a-t-il une DGF versée à la

Région Ile de France ? C'est la seule région qui bénéficie d'une dotation DGF, je l'ai appris de la bouche même du Ministre de l'Intérieur.

De plus, nous avons aussi une surprise un peu désagréable pour le contingent d'aide sociale de la part du Conseil Général, puisqu'il est en augmentation de 2,8 MF. Vous voyez que les perspectives budgétaires sont quand même assez noires. Donc je pense qu'on pourrait reprendre la motion présentée par Jean-Louis FOUSSERET, et je vous propose le texte suivant : «Le Gouvernement vient de présenter le projet de Loi de Finances pour 1994. Les finances des collectivités locales seraient en l'état actuel durement atteintes. Qu'en est-il concrètement des dispositions proposées :

1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne serait plus indexée que sur l'inflation. Ce changement d'index entraîne un manque à gagner d'environ 800 millions de francs pour les collectivités locales, soit pour Besançon une perte de 4 millions, ce qui correspond à 1,09 point d'impôt ou au coût d'un service comme les garderies du matin et du soir.

2) Le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FNPTP) diminue de 6,6 %.

3) Le Taux de remboursement de la TVA aux collectivités locales sera réduit. Ce taux est actuellement de 15,682 % ; il serait de 14,777 %. Cette mesure entraînerait donc une diminution de l'enveloppe du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de 1994 (concernant des opérations réalisées en 1992), ce qui représenterait 1,1 million de francs de moins pour la Ville de Besançon.

4) La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) diminuerait en masse de 16,4 %. Il est notamment prévu une réduction importante de la compensation «abattement 16 %» que l'État verse aux collectivités locales (- 3,8 milliards de francs).

Pour Besançon, la perte serait de 4,7 millions, ce qui correspond à 1,28 point d'impôt.

5) La Dotation Spéciale Instituteur (DSI) serait désindexée de l'inflation et du PIB. Son montant a, en l'état actuel du projet, été forfaitairement diminué de 5 % pour 1994.

Les mesures que nous avons chiffrées représentent près de 10 millions de francs de perte de ressources pour la Ville de Besançon, ce qui est considérable, auxquels il convient d'ajouter l'augmentation de la dépense du contingent d'aide sociale (2,8 millions).

Les Maires des villes de plus de 10 000 habitants se demandent comment ils vont équilibrer leurs budgets 1994.

Plusieurs pistes ont été évoquées par l'Association des Maires de Grandes Villes de France, à savoir :

- réduction des dépenses d'investissement
- augmentation des tarifs,
- diminution des frais de fonctionnement des services (personnel, crédits courants, etc.),
- recours à la fiscalité.

A la veille de la présentation de la Loi de Finances à l'Assemblée Nationale à partir du 12 octobre 1993, il nous paraît fondamental de revoir ce projet qui remettrait en cause, s'il était maintenu en l'état actuel, le plan de relance d'une part, et d'autre part la possibilité pour les 850 communes de plus de 10 000 habitants (27 830 734 habitants) de maintenir la pression fiscale à un niveau acceptable.

Le Conseil Municipal de Besançon vous demande donc Monsieur le Premier Ministre de revoir ce projet de Loi de Finances dans la partie consacrée aux collectivités locales, car elles ne pourraient plus faire face dans des conditions normales, aux transferts de charges liées à la décentralisation qui devaient être intégralement compensées.

Quels sont ceux qui acceptent de voter ce vœu ? 2 oppositions, 7 abstentions. Le vœu est adopté à la majorité.

M. JACQUEMIN : Tant que la discussion budgétaire n'est pas engagée, rien n'est définitif, j'ai d'ailleurs moi-même proposé que ce 1,2 milliard auquel vous avez fait allusion tout à l'heure sur l'Île de France soit redonné aux provinces. Ceci étant dit, vous savez bien que derrière tout cela il y a une réforme des bases, des évaluations des valeurs locatives, qui doit se faire pour un vrai rééquilibrage entre les communes riches et les communes plus pauvres ou entre la région parisienne et le reste du territoire français. Cela sera vraiment l'acte majeur d'aménagement du territoire.

M. LE MAIRE : C'est un autre problème. Je comprends qu'il faille réformer les bases, mais ça prend du temps. Et je pense qu'il vaut mieux envoyer cette lettre au Premier Ministre avant le débat. Nous l'avons déjà rencontré, je le disais tout à l'heure, on lui a redit, d'autres lui rediront mais je crois que le Conseil Municipal a bien fait d'accepter ce vœu, simplement pour que l'ensemble des villes réagissent avant qu'il ne soit trop tard.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais simplement dire qu'il y a une réforme des bases qui est toute prête, il faudrait peut-être la ressortir des tiroirs, ça irait plus vite.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas évident.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.